

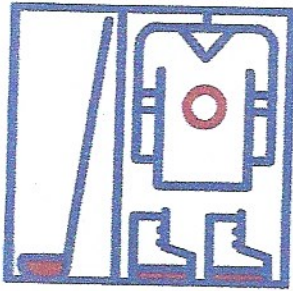


ASSOCIATION SPORTIVE DE MARCOUSSIS

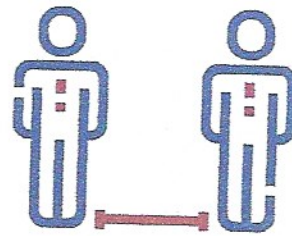
PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES SPORTIVES SAISON 2020-2021

LES MESURES À RESPECTER PENDANT LA PRATIQUE

L'adhérent s'engage à suivre les activités sportives de l'association :



En évitant au maximum
l'utilisation des vestiaires
collectifs.

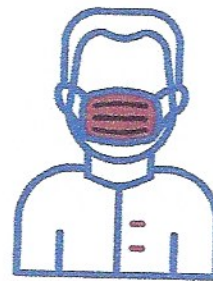


En respectant les mesures de distanciation sociale :

- Une distance de 2 mètres si l'activité le permet.
- Une distance de 1 mètre dans les vestiaires



En respectant les mesures
barrières : en utilisant le gel
hydroalcoolique / savon mis
à disposition.



En portant le masque pour chaque déplacement
dans l'association et en l'enlevant uniquement
lors de la pratique de la discipline

L'adhérent reconnaît que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection, l'association ne peut garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19.

L'adhérent reconnaît avoir reçu et compris les règles d'accès et les règles de vie liées à la pandémie de COVID- 19 et s'engage à les respecter dans leur intégralité sans exceptions.

Il s'engage notamment à :

1. adopter les gestes barrières

- Je me lave très régulièrement les mains
- Je porte un masque sauf lors de la pratique sportive
- Je tousse ou j'éternue dans mon coude ou dans un mouchoir
- J'utilise un mouchoir à usage unique et je le jette après utilisation
- Je salue sans serrer la main ni embrasser

2. respecter la consigne de distanciation de 2m lors de la pratique si l'activité sportive le permet et de 1m minimum dans toute situation

- Je m'engage à ne pas rentrer sur le site en cas de symptômes tels que de la toux, de la fièvre, des difficultés de respiration, des maux de tête et/ou de gorge, des courbatures, une grande fatigue, une perte de l'odorat et/ou du goût, une diarrhée.
- Si tel était le cas ou si je suis en contact étroit avec un cas COVID-19 confirmé, je m'engage à ne pas me rendre sur l'un des sites de l'A.S.Marcoussis, sauf si un test virologique a été réalisé et est négatif.

3. respecter le protocole de déconfinement mis en place par la Fédération à laquelle je suis licencié.

Nous vous rappelons qu'en cas de symptômes, vous devez appeler votre médecin traitant ou le 15, rester chez vous et vous isoler.

Le protocole des fédérations sportives est prioritaire à celui de l'ASM et donc les mises à jour qui pourront être faites.